

PROCES VERBAL
Du Conseil Municipal
DU 14 OCTOBRE 2020

| | | | | |
|--------------------------------|-----------------|----------------|---------------------------------|---------------------------|
| <u>Nombre de Conseillers :</u> | | | <u>Date de la convocation :</u> | <u>Date d'affichage :</u> |
| <i>en exercice</i> | <i>présents</i> | <i>votants</i> | | |
| 11 | 10 | 11 | 30.09.2020 | 30.09.2020 |

L'an DEUX MIL VINGT, LE QUATORZE OCTOBRE à 18H30 heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SGHAIER Nouredine

Etaient présents : *Mme Sonia KELECHIAN ; Anne-Marie DELABRE ; Jessyca KOPACZ ; MM. Romain BOURGINE ; Franck DENIS ; Éric KELECHIAN ; Gérard PETIT ; Bruno PLAZA ; Stanislas SULLY ; Arnaud BAUDRY.*

Etaient absents : *M. Arnaud BAUDRY.*

Pouvoirs : *M. Arnaud BAUDRY a donné pouvoir à M. Nouredine SGHAIER.*

A été nommé secrétaire : *M. Romain BOURGINE.*

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 09/09/2020
- Remplacement de 35 lanternes de la rue de Pacy – Devis du SIEGE 27.
- Convention financière Ecoles maternelle et primaire de Breuilpont -Autorisation de signature.
- Renouvellement de la convention de déneigement avec la commune de d'Épieds.
- Renouvellement de la convention de déneigement avec M. Duguay, agriculteur.
- Décision modificative du budget – Déséquilibre budgétaire en investissement.
- Choix du prêt pour l'assainissement en traverse aux Moulins de Meroy.
- Informations diverses.
- Questions diverses

**CONVENTION FRAIS D'ECOLAGE COMMUNE DE BREUILPONT –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Délibération 2020-23

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par la commune de Breuilpont pour la scolarisation des enfants de Meroy au titre de l'année 2018/2020. Celle-ci précise notamment le montant des frais de scolarité, qui s'élève à 900 €/enfant par an. Il demande à l'assemblée son accord pour l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour les frais d'écologie de la commune de Breuilpont.

CONVENTION DE DENEIGEMENT POUR LA C3 AVEC LA COMMUNE D'ÉPIEDS - AUTORISATION DE SIGNATURE.

Délibération 2020-24

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de parer à l'éventualité d'épisodes neigeux, il est nécessaire de renouveler la convention, avec la commune d'Épieds pour le déneigement de la route communale N° 3. Il précise que celle-ci a pour but que cette route soit déneigée dans son intégralité, y compris sur la partie située sur la commune de Merey. Le coût de cette prestation est de 60 € de l'heure. Ce prix reste inchangé par rapport à l'an passé. Il propose que la convention soit renouvelée pour la période allant du 1^{er} novembre 2020 au 31 mars 2021.

Vu la convention présentée ;
Où l'exposé de Madame le Maire ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune d'Épieds pour le déneigement de la C3 ainsi que tout document s'y rapportant.

CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC M. DUGUAY AGRICULTEUR – AUTORISATION DE SIGNATURE.

Délibération 2020-25

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'afin de parer à l'éventualité d'épisodes neigeux, il est nécessaire de signer une convention avec un agriculteur équipé d'une lame de déneigement. Elle propose de renouveler la convention avec M. Duguay, domicilié 6 Rue Louis Dugay 27120 Fains, seul agriculteur muni de cet équipement dans les environs. Elle présente la convention proposée à l'assemblée.

Où l'exposé de M. le Maire,
Le conseil, à l'unanimité, **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec M. DUGUAY pour le déneigement des rues de la commune et ce pour une période allant du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET – DESEQUILIBRE BUDGETAIRE EN INVESTISSEMENT.

Délibération 2020-26

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2020

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|------------------------|---------|
| 011 | 61521 | ENTRETIEN DES TERRAINS | 200,00 |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|-----------------------------|---------|
| 042 | 6811 | Dotation aux amortissements | -200,00 |

CHOIX DU PRÊT POUR L'ASSAINISSEMENT EN TRAVERSE AUX MOULINS DE MEREY.

Délibération 2020-27

Vu la délibération n°2019-23 du 3 juillet 2019, autorisant les travaux d'assainissement en traverse aux Moulins de Meroy,

Vu la délibération du n° 2020-16 du 8 juillet 2020, décidant de l'acquisition d'un prêt, pour financer en partie les travaux de voirie aux Moulins de Meroy,

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée la proposition d'emprunt du Crédit Agricole qui se définit comme suit :

| Durée du prêt en années | Trimestrialité | | | Annuité | | |
|-------------------------|----------------|----------|---------------------------|-----------|---------------|---------------------------|
| | Taux en % | Echéance | Coût total du crédit en € | Taux en % | Echéance en € | Coût total du crédit en € |
| 10 | 0.49 | 2306.95 | 2278.00 | 0.59 | 9294.63 | 2946.30 |
| 12 | 0.57 | 1941.19 | 3177.12 | 0.67 | 7830.62 | 3967.44 |
| 15 | 0.78 | 1590.92 | 5455.20 | 0.88 | 6431.03 | 6465.45 |

Frais de dossier : 100 €

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, choisit :

- **De contracter un prêt de 90 000 € sur 10 ans au taux de 0.49 % dont les échéances seront trimestrielles, et dont les frais de dossier s'élèveront à la somme de 100 €.**

REPLACEMENT DE 35 LANTERNES RUE DE PACY – DEVIS DU SIEGE 27.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'afin de réduire sur la durée, le coût de l'éclairage public, il serait judicieux de remplacer les lampes actuelles par des LED. Il précise qu'afin que le coût pour la commune soit le plus avantageux possible, il est nécessaire de faire ces travaux en deux ou trois tranches, soit une par an. Il présente le devis estimatif du SIEGE 27.

Première tranche (Remplacement d'environ 35 lanternes) : Montant maximum des travaux pris en charge par le SIEGE, 20 000 €, soit un reste à charge pour la commune, une fois la subvention du SIEGE déduite : de 6 666 €. (Subvention de l'ordre de 60 %). Le Maire précise que ces travaux pourraient débuter en 2021.

La deuxième tranche serait équivalente à la 1^{ère} pour des travaux réalisés en 2022.

Le montant total des travaux pour l'ensemble de la rue de Pacy s'élevant à environ 45 000 €, et le SIEGE ne prenant en charge que 20 000 € par an, Il resterait 5 000 € de travaux sur la 3^{ème} tranche. Dont 3 000 € seraient subventionnés par le SIEGE.

L'ensemble du conseil municipal est favorable au remplacement de ces lanternes. Il demande toutefois à avoir davantage de précisions quant au coût de l'entretien pour le remplacement des lampes usagées, ainsi que la durée d'amortissement du projet.

Le conseil décide donc de reporter sa décision au prochain conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde, document de référence en cas de catastrophe naturelle ou technologique, doit être renouvelé à chaque changement de mandature. Des recherches sur le terrain et auprès de la population, étant nécessaires pour compléter ce document, Monsieur Romain Bourguine propose de s'en occuper. Il sera aidé de Madame Anne-Marie Delabre et de Monsieur Gérard Petit.

Syndicat de voirie

M. Romain BOURGINE rappelle que le syndicat de voirie demande aux communes adhérentes de lister les futurs travaux de voirie neufs, qui pourront être programmés pour 2021. Ces travaux ayant été listés, ils pourront être présentés au syndicat de voirie. Ils concernent :

- La création de trottoirs aux abords des Vaux de Merrey et le goudronnage des entrées de propriétés, sur la partie publique.
- Le goudronnage de la voirie et la création de trottoirs, Impasse des Serres.
-

Pont d'Arcole

Monsieur la Maire explique qu'à la suite de son entretien avec le Président du Syndicat de voirie, il a eu la confirmation que les travaux de restauration du Pont d'Arcole, seraient pris en charge par le syndicat.

Il précise que Monsieur Courtat, Président du Syndicat de voirie, lui a indiqué que le montant des travaux s'élevait à environ 300 000 €, ce qui représente une somme considérable et qu'ils ne pourraient être réalisés que par tranche, sur plusieurs années.

Le Maire lui a alors proposé une solution moins coûteuse, en utilisant des matériaux durables dans le temps, comme une rambarde en aluminium teintée façon bois.

M. Bruno Plaza, qui a, rencontré Sylvain BIGNON dernièrement et a également abordé ce sujet avec lui, explique qu'il n'est apparemment pas possible d'utiliser ce genre de matériaux car le pont serait classé (information à vérifier).

Monsieur le Maire, explique que si les travaux ne peuvent être réalisés dans leur ensemble, faute de budget suffisant, le syndicat de voirie risque de n'effectuer que des travaux ponctuels pour sécuriser le pont, et que le problème s'aggraverait au fil des ans. Il préconise donc la solution la plus durable et la moins onéreuse, soit l'aluminium.

Syndicat de rivière

Monsieur Bruno Plaza, informe l'assemblée des éléments qu'il a récoltés, lors de la réunion du syndicat de rivière, à laquelle il a assisté. Il explique qu'une passe à poissons va être réalisée sur l'Eure aux Moulins de Merrey. Ce projet d'une valeur de 50 000 €, permettra à certaines espèces de poissons de revenir, tels les anguilles des Sargasses, les saumons d'atlantique, les lamproies fluviales et autres truites de mer...

QUESTIONS DIVERSES

Décharge sauvage

M. le Maire a évoqué l'éventualité de créer une voie cyclable et piétonne entre Merrey et Breuilpont. Ceci afin de relier la voie verte qui mène à Bueil par l'ancien chemin de fer.

Monsieur le Maire précise qu'il a abordé ce sujet avec les services de Seine Normandie Agglomération (SNA), et que le projet leur a semblé intéressant. Il va donc être ajouté aux projets susceptibles de recevoir une subvention, au titre des Fonds de Concours de l'agglomération.

Décès

Monsieur Romain Bourguin informe l'assemblée du décès de Madame Vuillet, doyenne de Merrey jusqu'ici. Une gerbe a été offerte par la commune.

Fibre optique

Monsieur Romain Bourguin, explique que Merrey fait partie des dernières communes des environs à ne pas encore être raccordée à la Fibre optique. Il suggère de faire appel aux Sénateurs pour accélérer le processus. M. Le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

Rodéo dans le terrain de foot de Merrey

Monsieur Romain Bourguin rapporte qu'il est convoqué pour assister au procès de Monsieur Audinet, responsable des dégâts causés sur le terrain de foot de la commune, lors du rodéo motorisé, qu'il a effectué en 2019.

Cosec de Bueil

M. Gérard Petit rapporte les informations qu'il a eues lors de sa présence à la réunion du COSEC. Il explique que le COSEC est en procès pour malfaçons, avec l'entreprise qui a effectué les travaux du gymnase. Il indique également, le COSEC envisage de faire des économies sur le fonctionnement en installant des lampes à LED et en faisant des travaux d'isolation qui permettront de limiter la consommation d'énergie du chauffage.

Panneau de signalisation

M. Stanislas Sully, distribue un dossier qu'il a monté avec les autres membres de la commission voirie, sur l'état des panneaux de signalisation dans la commune. Ce document précise clairement, avec photos à l'appui, l'emplacement des poteaux et leur état. Certains sont donc à remplacer, d'autres à nettoyer.

Le conseil les remercie pour la qualité de leur travail.

Mme Anne-Marie Delabre rebondit sur ce sujet en indiquant qu'un panneau précisant la hauteur maximum des véhicules en haut de la route de la Boissière serait très utile pour que des camions ne s'aventurent pas jusqu'en bas et restent bloqués avant le pont.

M. le Maire explique que cette rue est en partie sur la commune de la Boissière et que nous ne pouvons pas intervenir à cet endroit. Me Delabre s'engage à aller directement s'adresser à la mairie de la Boissière enfin que ce panneau soit installé. Le Maire n'y voit pas d'inconvénient.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES.

La commission Fêtes et Cérémonies s'étant réunie dernièrement, Madame Sonia Kelechian revient sur les points discutés :

11 Novembre 2020

Distribution dans les foyers, d'un flyer pour informer la population de l'organisation de cette cérémonie.

M. le Maire propose d'attendre les recommandations de l'état avant de convier les habitants à y assister. L'ensemble du conseil est d'avis d'attendre également.

Encombrants

Monsieur Bruno Plaza propose de distribuer les flyers concernant les encombrants en même temps que celui du 11 Novembre. Le conseil préfère diffuser l'information pour les encombrants avant, au cas où la cérémonie du 11 novembre soit annulée, et pour laisser du temps aux habitants, pour préparer ce qu'ils vont jeter. Il est donc décidé que la distribution des flyers pour les encombrants aurait lieu le week-end des 7 et 8 novembre pour un enlèvement des encombrants le 27 novembre.

Spectacle de Noël

Les mesures sanitaires étant ce qu'elles sont, Madame Kelechian rapporte le choix de la commission Fêtes et Cérémonie, pour le spectacle de Noël des enfants. Leur choix s'est donc porté sur une mini ferme en extérieur. Elle pourrait être installée dans la cour de la salle communale.

Le coût étant de l'ordre de 1940 € à 3646 € pour une manifestation le week-end, un autre devis a été demandé pour qu'elle ait lieu en semaine. Le montant se portant à 1179 €, c'est la solution choisie par la commission.

Monsieur le Maire propose de réserver la date dès maintenant. Le 22 décembre est donc retenu, si toutefois les mesures sanitaires en vigueur à ce moment-là, le permettent. Les cadeaux des enfants seront alors distribués par le père-Noël ce jour-là.

S'il n'était pas possible d'organiser cette manifestation, les cadeaux seraient alors distribués par le père Noël assisté de l'équipe municipale, un samedi, précédent les vacances des enfants. La date exacte sera précisée dans le flyer qui sera distribué dans les foyers concernés.

Mme Jessyca Kopacz propose d'indiquer sur les flyers, une proposition de plusieurs jouets en fonction des âges, afin que les enfants choisissent celui qu'ils préfèrent. Ces jouets seraient conçus et fabriqués de façon durable et dans des matériaux écologiques.

Le conseil y est favorable à condition que le budget n'explose pas.

Galette des rois

La commission propose la date du 23 janvier 2021, pour cette manifestation. Le conseil l'approuve.

La séance est levée à 20h50.